

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**LEADERSHIP ET GESTION DU CHANGEMENT**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**  
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

**CODE : 718240U32D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 01 juillet 2019,**  
**sur avis conforme du Conseil général**

# LEADERSHIP ET GESTION DU CHANGEMENT

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender les fonctions et les rôles du manager et du leader ;
- ◆ d'acquérir les techniques et méthodes pour mener à bien la conduite du changement.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*face à des situations issues de la vie professionnelle,  
en s'adaptant au public visé,  
dans le respect des consignes données,  
dans le respect des règles et usages de la langue française,  
à l'aide d'un système informatique opérationnel,*

- ◆ produire un document écrit, synthétique et argumenté ;
- ◆ élaborer et de présenter un exposé oral.

#### 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « *TECHNIQUES DE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE* » code- 035027U32D1 de l'enseignement supérieur de type court.

### **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,**

*face à des situations issues de la vie professionnelle*

- ◆ d'élaborer une critique motivée ;
- ◆ de décrire le processus du changement.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ du niveau de pertinence de l'analyse ;
- ◆ du niveau de clarté et de précision dans l'utilisation du vocabulaire économique ;
- ◆ du degré de qualité de l'argumentation et de la critique.

### **4. PROGRAMME**

*Face à des situations issues de la vie professionnelle,*

**4.1. En leadership et management, l'étudiant sera capable :**

- ◆ de caractériser les différents rôles et fonctions du manager ;
- ◆ d'identifier des méthodes de management, de communication et de gestion des conflits ;
- ◆ d'appréhender les différents aspects de l'exercice du leadership ;
- ◆ d'analyser la situation ;
- ◆ d'élaborer une critique motivée.

**4.2. En gestion du changement, l'étudiant sera capable :**

- ◆ de caractériser le changement (digitalisation, travail à domicile, externalisation...);
- ◆ de piloter le changement (acteurs, étapes, ressources, méthodes...).

### **5. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination du cours</b>	Classement	Code U	Nombre de périodes
Leadership et management	CT	B	16
Gestion du changement	CT	B	16
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	8
Total des périodes			<b>40</b>